





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-125**

**Séance publique du**

**29 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc185569-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PAVILLON DE VENDOME- DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2016

**Nomenclature : 1.1**  
Marchés publics

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : PAVILLON DE VENDOME- DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE-  
DEMANDES DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Pavillon de Vendôme, la plus séduisante des folies héritées du Grand Siècle, fut édifié en 1665 sur l'ordre de Louis de Mercoeur, Duc de Vendôme, petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, nommé Gouverneur de Provence en 1652.

La légende rapporte que le prince passionnément épris de Lucrece de Forbin Solliès, dite la Belle du Canet, fit construire cette « folie » pour cacher ses amours, mais ils ne purent en profiter car à la mort du Duc, survenue en 1669, le bâtiment était encore en travaux.

L'avocat général Gautier de la Molle en devint le propriétaire et acheva la décoration intérieure.

Plusieurs propriétaires se succédèrent dont le peintre Jean-Baptiste Van Loo, né en 1684 et mort en 1745 dans notre. Au XIX<sup>e</sup> siècle la « Folie » devint un pensionnat d'éducation de jeunes filles des Dames du Sacré-Cœur de Jésus. Le Pavillon fut acheté en 1906 par un amateur éclairé, Henri Dobler, qui le restaura, tenta de le remeubler et en obtint le classement. Le Pavillon de Vendôme est ainsi le premier bâtiment aixois classé Monument Historique en 1914. Il souhaitait en faire une « école Médicis en Provence », un lieu d'échange et de partage pour les artistes de son temps. Henri Dobler légua à sa mort le bâtiment et ses collections à la Ville d'Aix pour en faire un musée.

Ce joyaux d'architecture aixois, ne comportait à l'origine qu'un seul étage avec un toit à la Mansart couvert d'ardoises. On accédait directement en carrosse à l'abri des regards et des

intempéries à l'intérieur du Pavillon dont le rez-de-chaussée était ouvert d'arcatures et que l'on pouvait traverser de part en part. Remaniée au début du XVIIIème on l'exhaussa alors d'un étage que l'on couvrit d'une toiture provençale de tuiles romaines et les ouvertures du rez-de-chaussée furent fermées.

Les superbes atlantes, exécutés par Jean-Claude Rambot, ainsi que l'escalier à double révolution, un des plus beaux de la série aixoise font de ce lieu un des fleurons de notre ville.

Le jardin quant à lui fut classé parmi les Monuments Historiques en 1953. Le vaste jardin à la française actuel a été restitué d'après des documents gravés du XVIIème.

Le Pavillon de Vendôme abrite depuis le 8 juillet 1954 un musée, avec une partie des collections léguées par Henri Dobler (meublier, dessins, peintures...).

Toutefois, un certain nombre de dégradations y ont été constatées. Il convient donc d'établir un diagnostic patrimonial précis de l'ensemble du domaine et des bâtiments classés s'y rattachant. Celui-ci comprendra une analyse historique et un diagnostic général des bâtiments et du parc (structures, fluides, fondations, paysager, etc.)

La Ville maître d'ouvrage ne disposant pas d'une étude d'évaluation préalable, pourra à la finalisation de ce diagnostic déterminer avec précision le programme des travaux en lien avec le projet scientifique et culturel du musée et l'enveloppe financière prévisionnelle qui seront soumis à la DRAC pour avis.

Ce diagnostic, estimé à 30 000 € environ, fera l'objet d'un plan de financement avec nos partenaires habituels (D.R.A.C P.A.C.A, Conseil Départemental des Bouches- du- Rhône, Région PACA, EPCI compétent)

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Patrimoine et aux Musées à signer tous documents relatifs à ce diagnostic ;
- **DIRE** que la dépense correspondante provisionner à hauteur de 30 000 € sera imputée au budget de la direction des Musées et du Patrimoine, section investissement qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **SOLLICITER** le concours financier de l'État, du Conseil Départemental, de la Région, de l'EPCI compétent et de tout autre partenaire public ou privé ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

DL.2016-125 - PAVILLON DE VENDOME- DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET  
TECHNIQUE- DEMANDES DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/03/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)